

PLUi-HD

Règlement Plan de zonage – vues urbaines

Pièce 5.2.3



Vu sous l'ère Assand, l'AA de l'Emmentin grand-ducal
COPREC COMMUNAUTAIRE DU : 23 septembre 2019

Planche : No23

Plan local d'urbanisme intercommunal - volet Programme local de l'habitat et Plan de Développement Urbain

Délimitation de zone

- U 1/2/3 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1/2/3 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UC4 1/2/3 - Zone urbaine de grands ensembles
- UCQ2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- U1 - Zone urbaine partie
- UE / UE4 / UE5 / UE6 / UE7 / UE8 - Zones d'activités économiques
- UAU 1/2/3 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- MA5 - Zone de haute urbanisation d'activités économiques
- MA6, 1/2/3 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- At - Zone agricole secondaire et autres constructions
- A1 - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités hors agricoles
- N - Zone naturelle
- N1 - Zone naturelle de bords
- N2 - Zone naturelle aménageable
- N3 - Zone naturelle d'hébergements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Elément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement remarquable à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Murs à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement végétal à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Intérieur départemental de promenade et de randonnée
- Care de voir (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113-2 / 42-4 du Code de l'Urbanisme)
- Nuis à planter (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 123-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-14 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11-27)
- Remise hyper-centre : disposition particulière pour le stationnement
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Ouvraison d'aménagement et de programmation (L. 151-4 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risques naturels (Cantiers, glissement de terrain)
- Axe de coales de bois
- Risques industriels
- Sous-sol inondés
- Accumulation de déchets
- Solides labiles
- Limites parcelles
- Espaces de circulation
- Limites communales
- Limites d'intercommunalité

